

2. AIDE DES COLLECTIVITES EN FAVEUR DE MAYOTTE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENTE(S) : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSIATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Armandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS
Muri le PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(G)S : 3

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

Frapp  par le cyclone Chido le 14 d cembre dernier, le territoire de Mayotte a subi des destructions sans pr c dent. Les biens et infrastructures du D partement et des communes de Mayotte ont  t  particulièrement touch s, engendrant de grandes difficult s dans l'indispensable continuit  des services publics locaux au b n fice de la population. Afin de s'associer   l' lan de g n rosit , de nombreuses collectivit s ont manifest  leur volont  de soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel

Le bureau Municipal qui s'est r uni le 13 janvier 2025 s'est prononc  favorablement au versement d'une aide de 1000 

- Il est propos  au Conseil municipal d'approuver le versement d'une aide en soutien   Mayotte, d'autoriser le versement d'une aide de 1000    un fonds de concours sp cifique existant, sous la r f rence 1-2-00498 "Contributions diverses au b n fice des territoires et populations des outre-mer touch s par des calamit s naturelles".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Adopte le versement d'une aide de 1000€ en soutien au territoire de Mayotte

Autorise le versement de l'aide à un fonds de concours spécifique existant, sous la référence 1-2-00498 "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles"

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

MARC REGNOUX



Le Secrétaire de séance

PAULINE BATTESTI

